



CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

CONTEXTE ET FINALITÉ

Afin de permettre aux agriculteurs d'être en règle avec la réglementation, Avenir Conseil Élevage propose une formation-action leur permettant de disposer d'un premier ou deuxième Conseil Stratégique Phytosanitaire (2 CSP sont obligatoires dans un intervalle de 5 ans et un premier CSP doit être réalisé avant le 31/12/2023).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Savoir diagnostiquer les pratiques de son exploitation sous la forme d'un audit et établir un plan d'action pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

CONTENU

- ◆ Connaître les éléments du diagnostic à travers les points suivants :
 - ◆ L'organisation de l'exploitation,
 - ◆ Le matériel disponible,
 - ◆ Le raisonnement des interventions phytosanitaires,
 - ◆ Les leviers alternatifs déjà mis en pratique,
 - ◆ La reprise de l'IFT par culture et sa comparaison au système de référence,
 - ◆ L'identification des contraintes environnementales et des enjeux sur la santé humaine.
- ◆ Savoir quelles sont les alternatives techniques :
 - ◆ Pratiques agronomiques (semis, rotation, choix variétales, effluents d'élevage, ...)
 - ◆ Pratiques de biocontrôle (auxiliaires, bactéries, phéromones...)
 - ◆ Désherbage mécanique
 - ◆ Bonnes conditions d'usage des produits phytosanitaires
- ◆ Définir et construire son plan d'action

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et échanges entre les participants et les formateurs. Utilisation de paperboard et feutres, vidéoprojecteur, ordinateur, Excel et Powerpoint.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'auto-évaluation des compétences acquises et questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales de l'entreprise, de l'organisme de formation et règlement intérieur de l'organisme de formation disponibles sur le site internet : www.avenir-conseil-elevage.fr

ACCESSIBILITÉ

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation (adaptation de la formation et accessibilité aux locaux).

TAUX MOYEN DE SATISFACTION

99% de participants satisfaits à très satisfaits en 2022 toutes formations confondues.

Avenir Conseil Élevage est agréé pour les activités de conseil stratégique à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application. Agrément n° 59 000 53

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public : Agriculteurs des Hauts-de-France

Prérequis :

- Être à l'aise avec la manipulation d'un ordinateur dont le logiciel Excel
- Disposer et apporter les documents suivants :
 - Date du certiphyto, numéro et type
 - Registre phytosanitaire sur la dernière campagne (pour identification des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques))
 - Calcul des IFT (Indicateur de Fréquence des Traitements) réalisés sur 2 campagnes (au moins sur les 3 cultures principales)

EFFECTIF

12 stagiaires maximum

CALENDRIER

Voir les dates et lieux proposés et actualisés selon les demandes sur le site internet.

COÛT ET DURÉE

1 journée en groupe de 9h30 à 17h 30

Tarif : 250 €HT.

Cette formation n'est pas prise en charge par Vivéa - Les frais de déplacements et de repas sont à la charge des participants.

INSCRIPTION

Par internet via le formulaire d'inscription

Par mail auprès de Virginie Duchemin : v.duchemin@a-cel.fr

Par téléphone au 03.27.72.66.66 en précisant le titre de la formation, la date et le lieu, vos coordonnées mail et portable

En envoyant le bulletin d'inscription.

les plus

**MISE À DISPOSITION D'UN ORDINATEUR
POUR TRAVAILLER AVEC VOS DONNÉES**

ÉCHANGES ET PARTAGES D'EXPÉRIENCES

CONTACT

Jean-Guy Siraux

Conseiller spécialisé Environnement
et Conseil Stratégique Phytosanitaire

06 72 63 12 22



CS 50341

59400 CAMBRAI

Tél. : 03 27 72 66 66

contact@a-cel.fr

www.avenir-conseil-elevage.fr